



Révision du jugement utile ou non?

Par **syllabub**, le **22/02/2009** à **21:22**

Bonjour,

mon ami a divorcé il y a 2 ans et nous avons ses 2 enfants (7 et 10 ans) en garde alternée (1 semaine sur 2). Lors du jugement du divorce son ex femme ayant un revenu un peu inférieur à mon ami (lui professeur des écoles et elle chargée de clientèle) lui devait payer les frais de santé des enfants ainsi que la cantine (même lorsqu'ils étaient chez leur mère) et la garderie et elle ne devait rien payer et touchait les prestations sociales (plus allocation de rentrée). Le divorce à peine prononcé madame a rendu son HLM pour lequel elle touchait des aides bien sûr pour aller vivre avec son compagnon(pavillon 1000m2 de terrain). Mon ami voulait que les enfants fassent des activités, elle n'a jamais proposé de participer aux frais d'inscriptions, il les a donc payé seul (300 euros). Depuis mon ami et moi nous sommes rencontrés, nous nous sommes installés ensemble et nous avons eu un bébé. De son côté elle s'est mariée et a eu un bébé aussi. Nous avons réclamé le partage des allocs (malgré son refus) mais nous sommes considérés auprès de la CAF comme ayant 1 seul enfant à charge donc nous ne bénéficions que d'une modeste participation aux frais de garde de notre enfant alors qu'elle touche la participation maxi puisqu'elle a 3 enfants à charge. Nous n'avons pas le droit à l'allocation de base (pour 2 enfants nous y aurions le droit), elle oui . Pour résumer nous continuons à tout payer et elle rien alors qu'elle touche bien plus d'aides que nous avec les 3 enfants déclarés. Nous sommes tous les 2 enseignants et même si nous ne sommes pas dans le besoin élever 3 enfants avec quasiment aucune aide mais toutes les dépenses se fait sentir en fin de mois. Face à cette situation, est -il judicieux de faire réexaminer le jugement de divorce pour éventuellement se répartir les prestations sociales 1 année sur 2 ou mieux répartir les dépenses? Cela vaut-il le coup de s'engager dans de nouveaux frais, est-il possible que nous obtenions gain de cause ou n'avons nous aucune chance?